



CyrilDechegneConsulting

## AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N° 199

**03/06/2025**

Pour lire l'Agenda, cliquez [ici](#)  
N'oubliez pas d'ajouter l'adresse d'envoi de l'Agenda dans vos contacts pour éviter que la newsletter passe en Spam !

## **ACTUALITES FINANCES ET BUDGET**

- **Cadres règlementaires EPRD 2025**

Nous vous informons que les fichiers normalisés à utiliser pour les campagnes de remontée des états des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) 2025 sont disponibles en ligne.

[Cliquez sur le lien](#)

- **Fusion dépendance et soins : Vers le déploiement de la FGU**

Le Forfait Global Unique (FGU) va être opérationnel dans les 23 départements « expérimentateurs » dans moins d'un mois. En effet, au 1<sup>er</sup> juillet 2025, dans ces départements la dotation soin et celle relative à la dépendance vont fusionner, mais aucun texte officiel n'est venu préciser aujourd'hui la méthode.

Si on se réfère à certaines notes techniques de la DGCCS, voici ce qui est annoncé :

- Le nouveau calcul de la dotation globale Autonomie se fera avec une valeur national de 7.84 €
- Fin du ticket modérateur et place à la participation de 6.10 € pour tous
- Plus de tarification département et hors département
- Plus de dossier APA
- ....

Pour tous les ESSMS de ces départements, il va falloir informer les CVS, modifier les contrats de séjour, les règles de facturation et questionner le paramétrage en période estivale....

**Tous ces différents points sur le déploiement seront évidemment abordés lors de la formation des 04 et 05 juin sur l'EPRD 2025 car elles vont avoir des impacts sur les projections 2025 et suivantes.**

- **Circulaire budgétaire 2025 : Toujours en attente**

Dans l'attente de la parution de la circulaire budgétaire, nous pouvons déjà annoncer qu'il est prévu (sauf modification) de dernière minutes :

- Une revalorisation de 2.35% des enveloppes
- Une VP tarif partiel hors PUI à 11.57 €
- Une VP tarif global hors PUI à 13.60 €

Cela peut déjà donner des indications pour vs EPRD 2025.

### COUP DE POUCE : Dernière minute

- **Etudiante en CAFDES en septembre je suis à la recherche d'une alternance dès septembre 2025 dans un ESSMS sur Toulouse et sa périphérie**

Parce que préparer c'est rendre les choses plus faciles, je vous fais passer la demande d'une connaissance : « Actuellement étudiante en école de commerce à AMOS Toulouse (Master 2), je suis à la **recherche d'une alternance (poste de direction adjointe) pour d'entrer dans une nouvelle formation en Septembre 2025.** Cette dernière permettra d'obtenir un certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale « CAFDES ».

Si ce profil vous intéresse, merci de revenir vers moi, je vous ferai suivre CV + lettre de motivation.

### ACTUALITES OUTILS et IDEES NOUVELLES

- **IA et EHPAD : l'avenir de demain ?**

Lors d'un webinaire récent, Julien Brunet, directeur d'Ehpad dans le Finistère et administrateur du GCSMS Comète Bretagne, a souligné le potentiel « vertigineux » de l'intelligence artificielle (IA) dans le secteur médico-social. Selon lui, l'IA deviendra rapidement **indispensable** pour améliorer l'accompagnement des résidents, ainsi que la gestion financière et des ressources humaines. Parmi les expérimentations citées, le projet *Emobot* a permis de détecter précocement les troubles anxieux chez les résidents grâce à des robots capables d'analyser les expressions faciales. Dans 83 % des cas, la détection a été plus précoce qu'avec un psychologue seul. En parallèle, le projet *IA Care*, en cours de développement, vise à automatiser certaines tâches de gestion. Cependant, l'intégration de l'IA soulève des questions. Si les résidents se montrent globalement réceptifs, les professionnels, eux, expriment des craintes, notamment sur la **déshumanisation des soins**. David Gruson, cofondateur d'Ethik-IA, rappelle que l'IA doit rester un **outil d'appui**, notamment pour les fonctions support, afin de restituer du temps aux soignants. L'avocate Emilie Danglades-Perez insiste quant à elle sur la nécessité d'une **supervision humaine continue**. Sur le plan réglementaire, l'**AI Act** européen encadrera progressivement l'usage de l'IA jusqu'en 2027. Il impose des obligations strictes aux Ehpad, notamment en matière de cartographie des outils, d'analyse des risques et de formation du personnel. Des sanctions sont prévues en cas de non-conformité, à l'image du **RGPD**. Julien Brunet conclut sur l'importance de la coopération pour mener à bien ces projets, tant sur le plan technique que financier : « Un Ehpad seul ne peut pas porter un tel développement. »

### ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **TDBP 2025 : Un délai supplémentaire pour le remplir**

Un arrêté du 22 avril 2025 prolonge d'un 1 mois de façon permanente, le délai octroyé aux ESSMS pour remplir le tableau de bord de la performance du secteur médico-social (TDBP). Certaines modifications

concernent spécifiquement les services autonomie à domicile (SAD), en particulier ceux qui exercent exclusivement une activité d'aide et d'accompagnement (SAD « aide »).

Jusqu'à présent, la date limite de remplissage du tableau de bord était fixée au 31 mai de l'année suivant l'exercice concerné (par exemple, le 31 mai 2025 s'agissant des données 2024). Ce délai était toutefois, en pratique, souvent reporté. L'arrêté octroie 1 mois supplémentaire pour renseigner le document. Ainsi, les ESMS (Ehpad, FAM, MAS, Esat, IEM, Sessad, etc.) doivent désormais procéder à la saisie des données **« au plus tard le 30 juin de l'année suivante l'exercice concerné, ou, le cas échéant, le dernier jour ouvré du mois de juin »**. Des dispositions spécifiques s'appliquent cependant pour les SAD. Pour mémoire, les SAD se substituent progressivement aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad), services de soins infirmiers à domicile (Ssiad) et services polyvalents d'aide et de soins à domicile (Spasad).

En effet, Les SAD qui assurent eux-mêmes une activité de soins à domicile (à savoir les SAD mixtes, qui dispensent de l'aide et du soin) doivent saisir deux types de données :

- ✓ celles relatives à l'activité de soins doivent être renseignées *« au plus tard le 30 juin de l'année suivante l'exercice concerné, ou, le cas échéant, le dernier jour ouvré du mois de juin »* ;
- ✓ celles concernant l'activité d'aide et d'accompagnement sont à transmettre le 31 juillet de l'année suivant l'exercice concerné au plus tard (ou le dernier jour ouvré du mois de juillet).

Les SAD dispensant seulement de l'aide et de l'accompagnement (SAD « aide ») ont seulement à renseigner les données relatives à l'activité d'aide et d'accompagnement. Cette transmission doit s'opérer au plus tard le 31 juillet de l'année suivant l'exercice concerné (ou le dernier jour ouvré du mois).

L'arrêté fixe par ailleurs les taux minimaux de remplissage du tableau de bord de la performance pour les SAD. À titre transitoire pour l'année 2025, ce taux est fixé à 60 % pour le renseignement des données relatives à l'activité d'aide et d'accompagnement, pour les SAD mixtes et « aide ». S'agissant des données relatives à l'activité de soins, à transmettre par les SAD mixtes, le taux minimum de remplissage est fixé à 90 %. Pour mémoire, les ESMS sont réputés avoir satisfait leur obligation de remplissage du tableau de bord s'ils renseignent au moins 90 % des données à saisir.

Enfin, le contenu du tableau de bord est également modifié par l'arrêté, en partie pour tenir compte de la réforme des SAD. Mais d'autres changements concernent l'ensemble des ESMS pour personnes âgées ou handicapées. Ainsi, parmi les nouvelles données de caractérisation à mentionner, tous les ESMS (à l'exception des SAD « aide ») doivent désormais indiquer le nombre de personnes en liste d'attente au 31 décembre de l'année précédente. Ils doivent également préciser le nombre de CDD pour surcroît d'activité.

Les ESMS doivent en outre renseigner des « indicateurs » (sur les prestations, les ressources humaines, etc.), dont le contenu évolue également.

De façon plus générale, de nouveaux indicateurs sont à remplir par tous les ESMS (hormis les SAD « aide »), en matière notamment de taux d'encadrement des usagers et de nombre de salariés *« ayant une qualification conforme au poste occupé »*.

## ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **La cour des comptes exige des réformes structurelles**

Dans un récent rapport, la Cour des comptes alerte sur la situation financière dégradée des ESSMS. Elle appelle à une "transformation" des structures, "au-delà des aides ponctuelles" qui ne suffisent plus.

La Cour des comptes commence par dresser un état des lieux : en 2023, le déficit de l'ensemble des établissements et services pour personnes âgées et en situation de handicap s'établissait à 2,1 milliards d'euros (Md€), contre 1,2 Md€ en 2022.

En première ligne, les Ehpad, dont la situation est *« la plus dégradée »* : **59 % sont déficitaires, tous statuts confondus, avec un déficit total de 1,6 Md€.**

Les structures publiques et privées non lucratives sont les plus fragilisées : 64 % sont en déficit. Les causes ? La baisse du taux d'occupation, l'inflation qui alourdit les charges, ou encore *« une insuffisante*

revalorisation des tarifs de prise en charge de la dépendance par les conseils départementaux. » En revanche, la situation des Ehpad commerciaux « s'améliore », indique la Cour.

À noter que les établissements et services dans le champ du handicap « montrent aussi des signes de fragilité financière », le déficit du secteur s'élevant à 0,5 Md€ en 2023, en hausse de 21 %. Fin 2023, 49 % des établissements pour adultes et 33 % de ceux pour enfants affichaient un résultat déficitaire.

Depuis 2023, des crédits relevant de l'Ondam ont été mobilisés pour soutenir des Ehpad et services à domicile en difficulté financière : 242 millions d'euros (M€) en 2023, 286 M€ en 2024 et une nouvelle enveloppe de 300 M€ a été intégrée dans la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2025.

« Les aides financières ponctuelles mobilisées depuis 2023 ont été mises en œuvre par des commissions locales sélectionnant les établissements médico-sociaux éligibles », rappelle la Cour des comptes.

Bien que ces concertations aient permis d'identifier la nature des difficultés des ESMS, « les financements accordés n'ont pas été assortis de mesures d'efficience, notamment auprès des Ehpad publics, de petite taille, dont les installations sont souvent vétustes », déplorent les magistrats financiers.

Dans le rapport, la Cour des comptes appelle à « pleinement » mettre en œuvre la loi « bien vieillir » du 8 avril 2024, notamment l'obligation de coopérer au sein de groupements territoriaux sociaux et médico-sociaux (GTMS) « afin d'engager des regroupements, de rationaliser l'offre et de permettre davantage de mutualisations (achats, etc.) »

Elle préconise aussi une « meilleure coordination » entre les acteurs : établissements de santé, médico-sociaux, services de soins infirmiers à domicile (Ssiad), pour « améliorer la qualité des soins aux personnes fragilisées par l'âge ou le handicap, d'éviter les passages aux urgences et les prises en charge tardives plus coûteuses. » Enfin, elle réclame, dans la perspective du PLFSS pour 2026, la préparation d'un « programme pluriannuel de mesures de maîtrise sur la progression des dépenses de l'Ondam » en développant la prévention en santé, en réorganisant l'offre de soins des établissements de santé et des ESMS et en recherchant un partage des efforts entre les acteurs du système de santé.

- **Etude sur les coûts en ESSMS (\*)**

La CNSA a analysé les coûts moyens des places dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour personnes âgées et handicapées entre 2017 et 2023. Ces derniers ont augmenté – de façon variable – pour l'ensemble de ces structures (+ 32,7 % pour les ESMS pour adultes handicapés, + 32 % pour les Ehpad publics et privés non lucratifs, + 16,4 % pour les ESMS pour enfants handicapés, etc.).

À titre de comparaison, sur cette même période, l'inflation a progressé de 14,4 % et l'indice du coût du travail dans le secteur tertiaire de 16,8 %.

De ce fait, les coûts moyens à la place présentent « une forte amplitude ». Dans le détail, **dans le champ du handicap**, une place coûte en moyenne 45 300 € en 2023 dans les ESMS pour adultes et 55 315 € dans ceux pour enfants (contre respectivement 34 800 € et 47 600 € [en 2020](#)).

Sans surprise, ce coût moyen est plus élevé dans les structures offrant un hébergement, « particulièrement dans les structures orientées vers l'accompagnement des personnes en situation de handicap sévère et/ou complexe ». Ainsi, dans le champ « adulte », il atteint 98 512 € par place pour les MAS et 90 050 € pour les établissements d'accueil médicalisés (EAM), dont les foyers d'accueil médicalisés (FAM). Dans le champ des ESMS pour enfants, il s'établit à 93 931 € dans les EEAP et à 72 765 € dans les instituts d'éducation motrice (IEM).

**Du côté des ESMS pour personnes âgées**, le coût moyen par place atteint quasiment 55 000 € en 2023 dans les Ehpad publics et privés non lucratifs, contre 42 700 € en 2020.

S'agissant des services, il est de 16 907 € dans les « services multi-clientèle » (handicap et âge), avec une moyenne de 16 365 € pour les services autonomie aide et soins (anciennement Spasad) et 16 970 € pour les services de soins infirmiers à domicile (Ssiad).

(\*) Cette analyse exploite les comptes administratifs (CA) et les états réalisés des recettes et des dépenses (ERRD). Elle exclut les Ehpad commerciaux, « compte tenu du format du cadre de présentation de l'ERRD simplifié, qui n'incorpore pas les données relatives à l'activité en hébergement de 2017 à 2022 ».

## ACTUALITES DU CABINET

- **Formation EPRD les 4 et 5 Juin 2025** : Suite à des désistements de dernières minutes, il reste quelques places.

Au programme : Faire de cet outil le déploiement d'une stratégie financière pour améliorer ses prévisions et donc le pilotage de ses dépenses et recettes. Présentation des nouvelles colonnes issues de la fusion dépendance et soin, focus sur la réforme de fusion dépendance et soin, point sur les projections financières et des hausses à venir (CNRACL, énergie,...). Une méthodologie sera présentée pour améliorer vos EPRD et beaucoup d'outils seront présentés.

Si vous êtes intéressés, nous pouvons déjà en parler avec vous, le bulletin d'inscription est sur le [Site internet](#) et nous pouvons vous l'envoyer sur simple demande.

- **Bibliothèque**

*Depuis près d'un an maintenant, nous avons mis à votre disposition une bibliothèque réglementaire qui reprend les principaux textes avec la même ossature que la newsletter : « finance-budget ; qualité-gestion des risques ;...  
N'hésitez pas à y aller : [bibliothèque](#)*

- **A la demande : Formation : Se préparer à l'évaluation**

➤ Cette préparation peut prendre différente forme :

- **Format 1 jour** : Au sein de votre établissement : matinée : Rappel des particularités du référentiel Synaé, focus sur les éléments de preuve et la cotation, présentation d'un type de planning pour favoriser votre préparation. Après-midi : démarrage de l'autoévaluation sur Synaé sur la thématique de la gouvernance.
- **Format 2 jours** : En binôme avec une IDEC, nous intervenons sur le mode d'une évaluation blanche afin de vous préparer au mieux au jour J. Seule particularité, afin de prendre plus de temps d'échange, au lieu de voir la séquence des résidents professionnels (« Accompagné Traceur ») 3 fois, nous le déclinons qu'une fois

Renseignements au 06 78 20 53 02 ou à [cyril@cyrildechegne.fr](mailto:cyril@cyrildechegne.fr)

## ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

/

## ACTUALITES USAGERS ET AMELIORATION PRISE EN CHARGE

- **Point de vue des personnes accompagnées : Rapport HAS**

Le recueil du point de vue (expérience et satisfaction) des personnes accompagnées est la première des bienveillances. La HAS a ainsi élaboré un document visant à fournir les repères scientifiques essentiels relatifs au recueil et la prise en compte effective du point de vue des personnes accompagnées en ESSMS. Ce document est le socle scientifique du programme de travail pluriannuel de la HAS intitulé « Soutenir les établissements et services sociaux et médico-sociaux dans le recueil du point de vue des personnes qu'ils accompagnent ».

- **Appel à candidature pour future RBPP sur le PPA**

La HAS lance un appel à candidatures, jusqu'au 18 juin, pour constituer un groupe de travail dédié à l'élaboration d'une RBPP portant sur « *la structuration du projet personnalisé d'accompagnement (PPA) en vue de sa numérisation.* » Le groupe de travail, qui se réunira de septembre 2025 à avril 2026, sera composé d'une vingtaine de personnes. La HAS est à la recherche de profils diversifiés : des familles, des personnes concernées, des professionnels (travailleurs sociaux, soignants, directeurs d'ESSMS, juristes, etc.) intervenant dans différents secteurs (personnes âgées, handicap, protection de l'enfance, AHI – accueil, hébergement, insertion – et grande précarité). « *Une attention particulière sera portée à l'expertise et l'expérience en lien avec le parcours de la personne accompagnée et l'usage des outils numériques* », ajoute la HAS. Dans sa « note de cadrage », elle précise que cette future recommandation vise notamment à guider les professionnels dans l'« *utilisation du dossier usager informatisé dans le processus d'élaboration du PPA* ». Elle a vocation à s'adresser à l'ensemble des professionnels exerçant dans les ESSMS et aux organismes gestionnaires.

## AGENDA NATIONAL

- **Congrès du Synerpa : 12 Juin 2025**

Le Syndicat national des établissements, résidence et service d'aide à domicile privés pour personnes âgées (Synerpa) organise son congrès national des acteurs privés du grand âge.

Date et lieu : Jeudi 12 juin 2025 au Centre Expo Congrès, 836, Bd des Ecureuils, 06 210 Mandelieu-La-Napoule

[Renseignements](#)

- **40e congrès de la FnaDEPA Du 05/06/2025 au 06/06/2025**

Le 40e Congrès national de la FNADEPA ouvrira ses portes les 5 et 6 juin prochains au Palais des Congrès de La Rochelle (*Espace Encan, Quai Louis Prunier 17000 – La Rochelle*).

[Renseignements :](#)

## AGENDA OCCITANIE

- **Formation ERRD : 04 et 05 Juin 2025 à Toulouse : Ils restent quelques places**

Depuis la crise sanitaire de 2020-2021, la situation des ehpad ne cesse de se dégrader, il est important de poser un diagnostic efficace pour poser les fondements d'une stratégie financière à court terme. C'est l'objet de ces deux jours de formation, orientés sur des cas concrets et des outils à déployer pour faire de l'EPRD un outil de pilotage budgétaire. Il sera évidemment aborder la réforme sur la fusion dépendance et soins, son déploiement et les conséquences sur la facturation au 1<sup>er</sup> juillet.

- **L'Agora du grand âge (AD-PA et Fnaqpa) : Du 18 au 20 juin 2025 à Albi**

Organisée par l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA) et la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa), cette rencontre rassemblera décideurs, présidents, directeurs généraux et directeurs pour débattre des enjeux liés à l'autodétermination des personnes âgées.

[Renseignements](#)

- **France Alzheimer Haute Garonne**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter](#) le site et ce [lien](#)).

Informations au 05 61 21 33 39

- **France Alzheimer Aveyron**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter](#) le site).

- **France Alzheimer 81**

Propose des « café mémoire » chaque mois ([consulter](#) le site).

- **Pôle Alzheimer Pyrénées-Orientales**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter](#) le site).

Informations au 04 68 52 22 22

## **AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE**

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).

Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail [ciapa@ciapa.fr](mailto:ciapa@ciapa.fr) ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

- **France Alzheimer Gironde**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 05 56 40 13 13

**Cyril Dechegne Consulting**

**Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD**

**Evaluateur Externe (AFNOR)**

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE

Tél: 05 61 06 91 65 -

[info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr)

[Site internet](#)

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteur : Cyril Dechegne

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud-ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à [info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr) avec la mention « inscription » ou aller directement sur le [site internet](#)